



← Une association crée une société
d'investissement dans les EnR

UN TERRITOIRE BRETON S'INVESTIT DANS LA TRANSITION ÉCO-ÉNERGÉTIQUE



Panneaux Hanwha 330Wc (33 kWc)

169 m²

- Coût estimé HT = 36 000 €, centrale et onduleurs posés
- Bureau de contrôle : Coût estimé 2 000 € HT
- Raccordement ENEDIS : estimation 1 800 € HT
- Dépenses totales : 39 800 € HT, soit 47 760 € TTC

kWc : kilo Watt crête, puissance instantanée maximale produite



FOCUS POINT 21

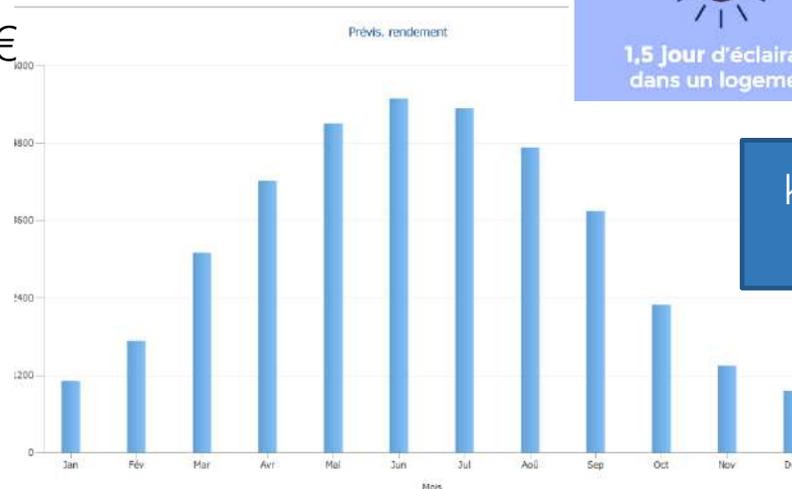
Exploitation

- Production annuelle estimée : 35 178 kWh
- Émissions annuelles CO2 évitées : 30T
- Prix de vente du kWh : 0,12 €
- Chiffre d'affaire estimé ~ **4 200€**

Charges exploitation

- Location toiture = 84,5 €/an
- Frais exploitation (location compteur, assurance, maintenance...) = 1 200 €
- Participation aux frais fixes CIREN (comptable, impôts...) = 480 €
- Amortissement 20 ans = 1 990 €

Excédent annuel = 445 € (environ 1% de l'investissement)



kWh : kilo Watt heure, énergie produite par heure

FOCUS POINT 21 LAILLE

CIREN



- Organisation de l'exécution du chantier - financement de l'installation et exploitation
- Mise à disposition de données de production

Mairie de Laillé



- Mise à disposition de la toiture via convention d'occupation
- Communication des données de production sur site web de la commune

Financement et gouvernance citoyenne

Fonds propres
20 000 €
Apportés par les
citoyens:
Investissement
en capital



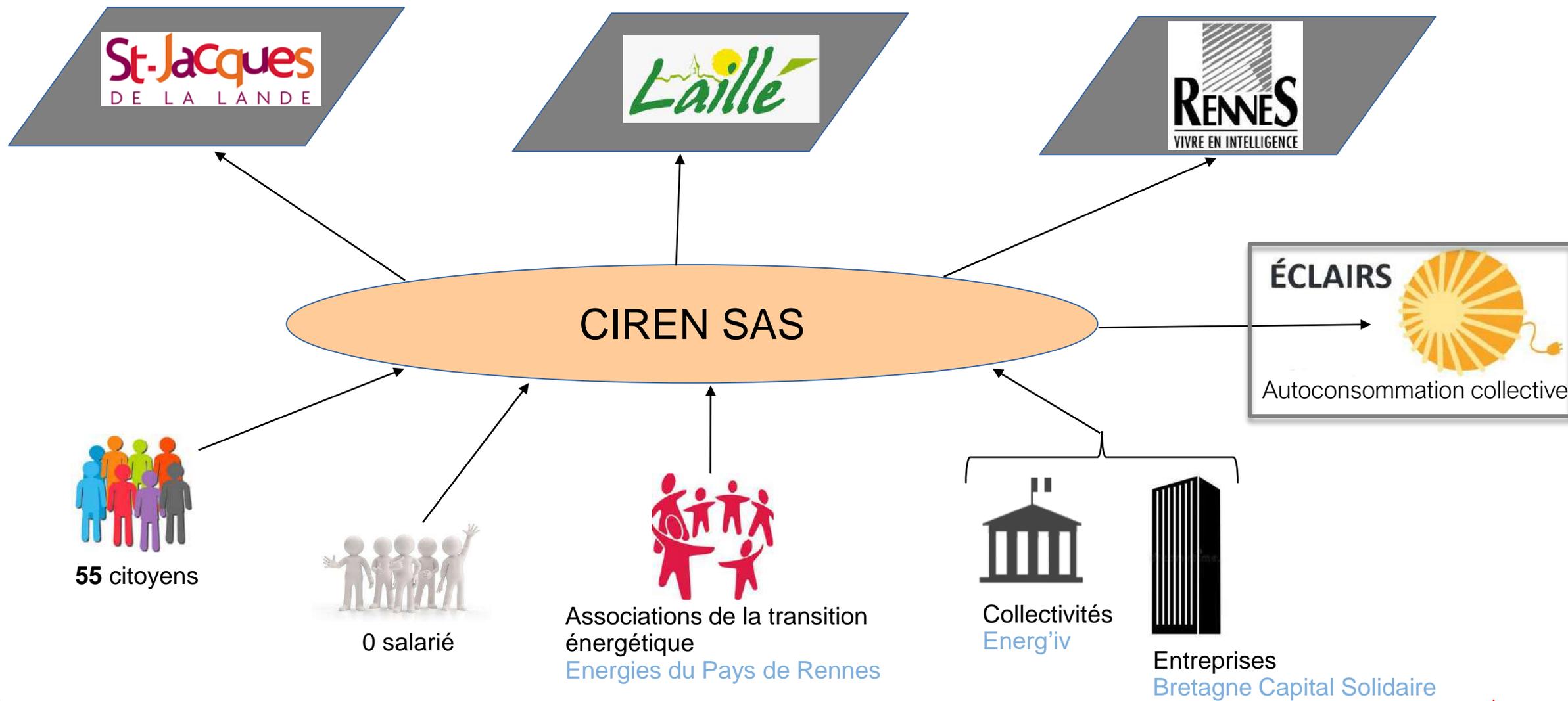
Emprunt bancaire
20 000 €



CIREN – DES MOTIVATIONS UNE VISION PARTAGÉE

- L'énergie solaire est disponible partout dans le monde, y compris en Bretagne
- Un mix énergétique qui optimise la part de ressources locales est gage de paix
- Nous sommes tous citoyens et avons tous une part de responsabilité à prendre dans les choix énergétiques
- L'énergie est un bien commun à partager le plus possible : éviter la spéculation
- La production d'énergie réclame de lourds investissements, mais qui deviennent rentables sur le long terme





4 collèges au sein de la société

Structure de la société SAS CIREN

- CIREN - SAS à capital variable
- 1 action = 50 €
- Capital social initial : 26 500 € - capital actuel à 52 450 €
- 30 associés fondateurs – 55 associés au 01/03/2020
- Mode de gouvernance coopératif
1 personne = 1 voix
- Pilotage de la société par un conseil de gestion élu par les associés, représentant les collèges, et un président
- Agrément ESUS



1 PERSONNE

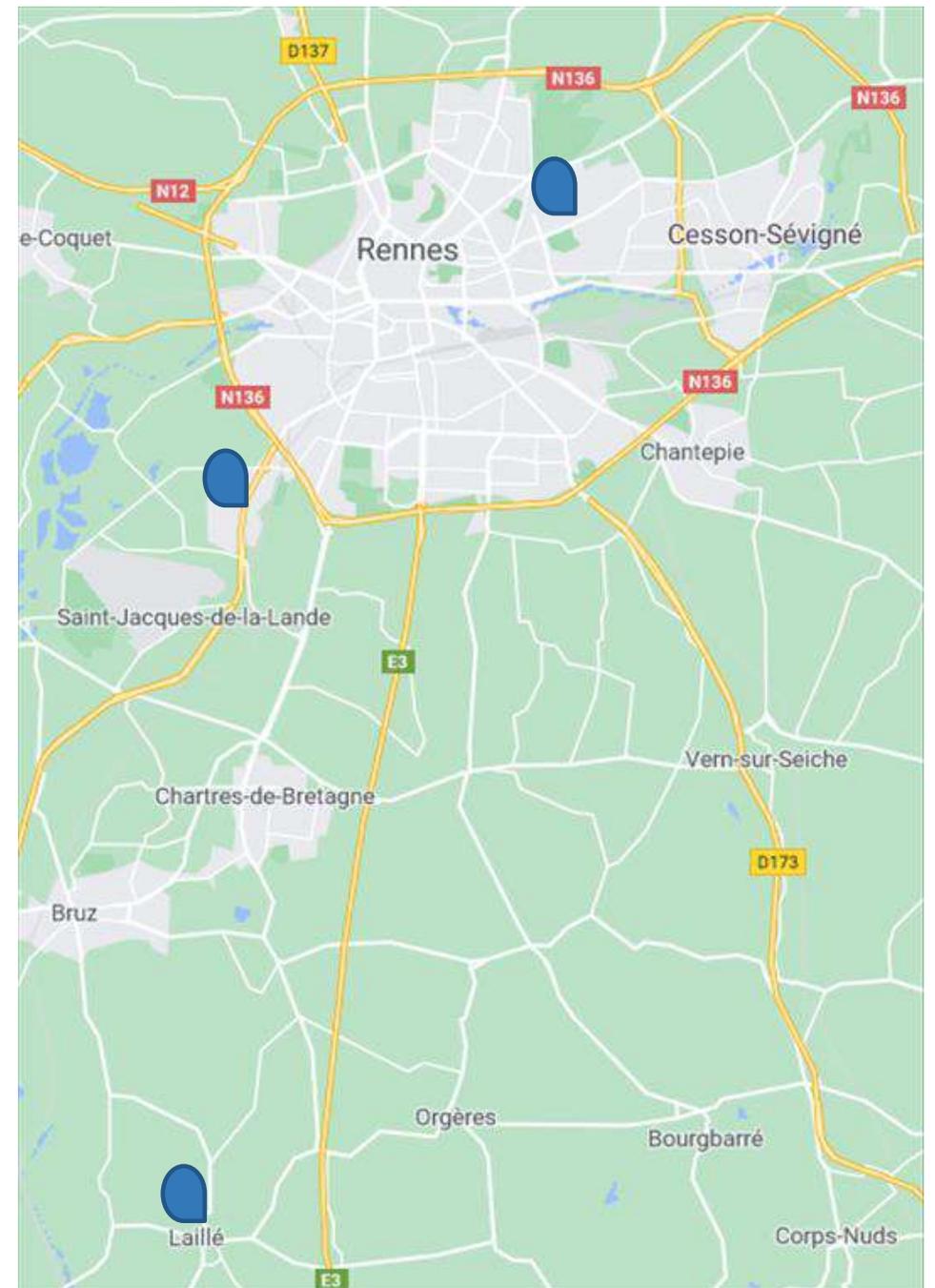
=

1 VOIX



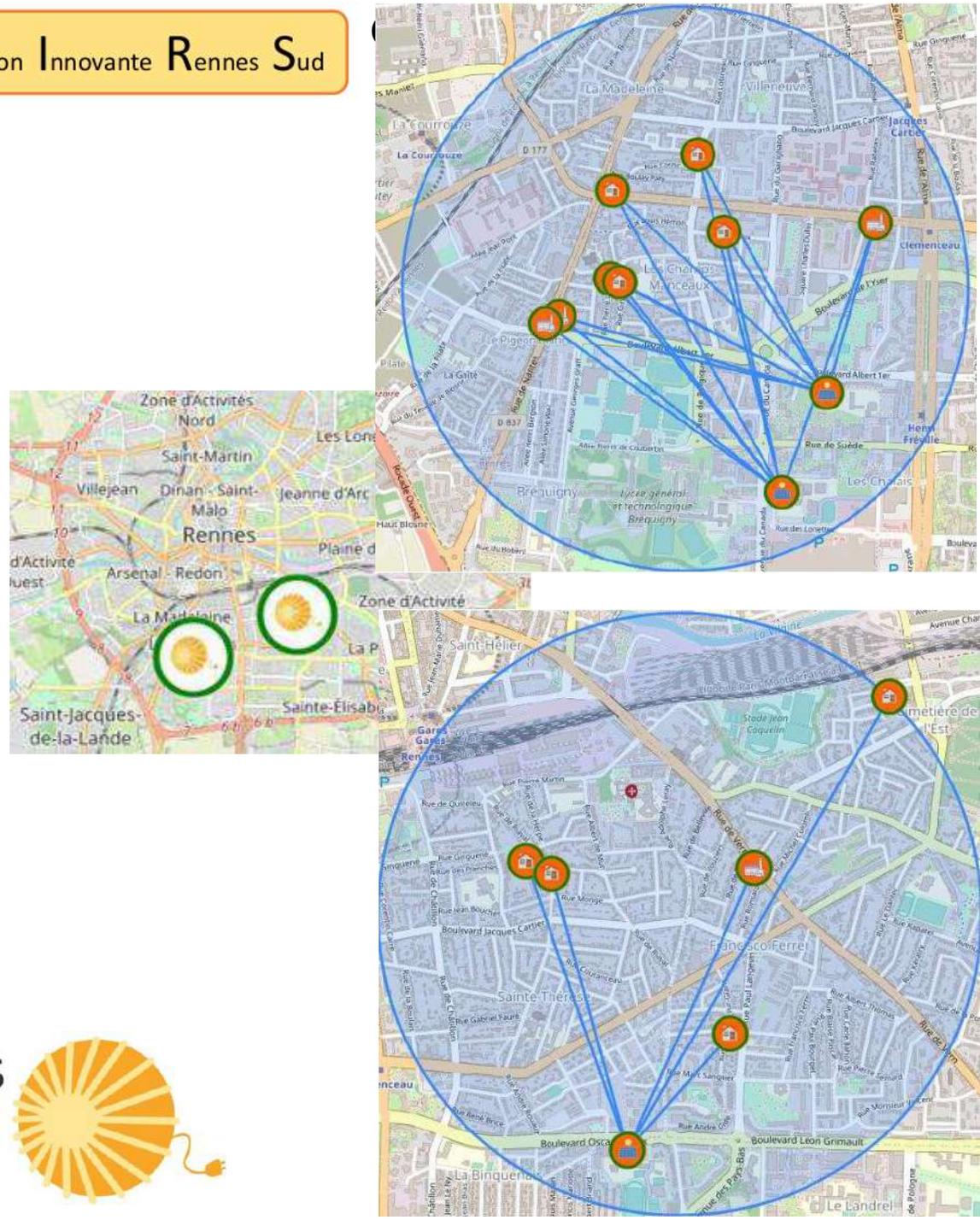
Vente totale : 3 projets en cours

- 3 toitures louées à la collectivité
 - 1 école à Rennes - Centrale PV 36 kWc
 - Centre technique municipal de St Jacques de la Lande - Centrale PV 36 kWc
 - Point 21 à Laillé - Centrale PV 33 kWc
- Electricité produite injectée en totalité sur le réseau
 - Environ 1 100 kWh de production annuelle par kWc installé à Rennes
 - Contrat de vente à tarif garanti pendant 20 ans : environ 0,12 €/kWh
 - Acheteur obligé agréé par l'Etat



Innovation : A Énergie Citoyenne Locale Autoconsommation Innovante Rennes Sud Collective

- Expérimentation de boucles d'autoconsommation collective
 - Cohérence Energie, Energies du pays de Rennes et CIREN
 - 500 kWc de production quartiers sud de Rennes
 - La production est consommée directement par les habitants du quartier
 - Producteurs et consommateurs sont distants de 2km max
 - Subvention de la Région (sur fonds FEDER) pour étude et investissement
 - CIREN, propriétaire des centrales de production, facture aux consommateurs de la boucle l'électricité consommée
 - EPR devient la Personne Morale Organisatrice (producteurs et consommateurs adhèrent et EPR s'interface avec ENEDIS)
- Nouveau modèle économique pour CIREN
- Les AMAPs de l'énergie



Comment devenir sociétaire

Prendre une ou plusieurs actions à 50 €

1 - Demander un bulletin de souscription par mail contact@energiedupaysderennes.fr

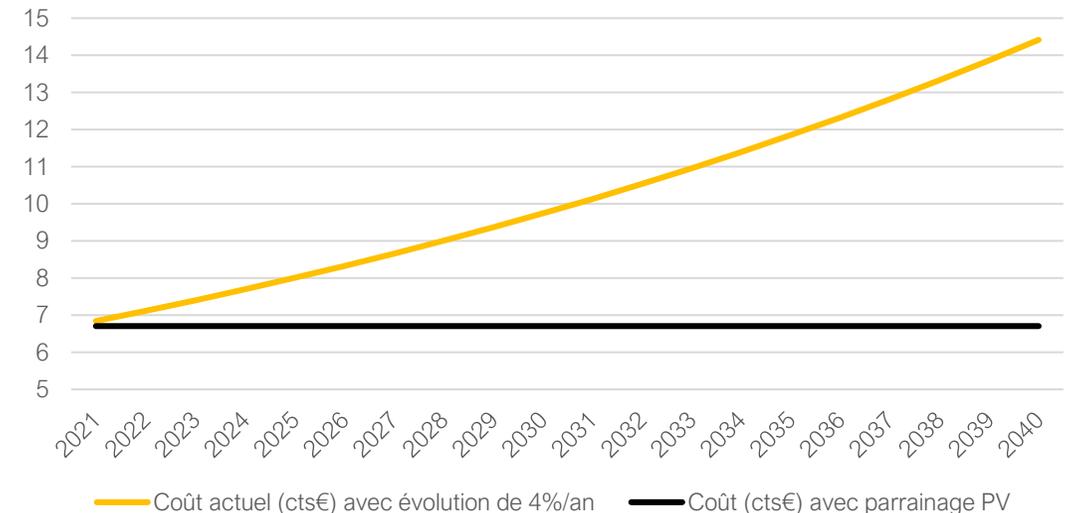


2 – Exemple de souscription : Parrainage d'un panneau PV – 500 € (soit l'achat 10 actions)

Ce panneaux produira près de 7400 kWh sur 25 ans,

- soit 6,70 cts €/kWh assuré pendant 20 ans
- Aujourd'hui, le coût de kWh est de 18 cts € avec les taxes, soit 6,84 cts €/kWh (fourniture = 38% du prix final)

Avec une augmentation de 4%/an, les 7400 kWh aurait couté 753 € (soit près de 50% de plus !)



AGRÉMENT ESUS

- Objectif de l'entreprise d'utilité sociale
 - Objet de la coopérative : produire de l'électricité par source renouvelable d'origine locale
 - Cohésion territoriale et développement durable
- La part des dividendes doit être inférieure au taux de rendement moyen obligataire (entre 1 et 5 % depuis 10 ans) majoré de 5 %
 - Les statuts limitent à 3 %
- La rémunération des salariés est encadrée,
- Les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier

